



FONDATION  
UNIVERSITÉ JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

# Règlement bourses ambassadeur mobilité internationale

+ annexe missions des Ambassadeurs

Ambassadeurs de la mobilité internationale  
2024/2025

## Article 1 : Objet

Un appel à candidature pour des bourses « Ambassadeur de la mobilité internationale » est organisé, chaque année académique, par la Fondation de l'Université Jean Monnet (UJM).

## Article 2 : Conditions de candidature

Ces bourses sont ouvertes à tout étudiant de l'UJM candidatant au titre d'un projet de mobilité sortante et s'inscrivant dans le cadre des programmes d'échanges académiques réalisés par l'Université (facultés, instituts et écoles de l'Université).

Cet appel à candidature s'adresse aux étudiants qui, l'année de leur mobilité, sont/seront inscrits en tant que :

- étudiants de 2<sup>e</sup> année de Licence à 2<sup>e</sup> année de Master ;
- élèves ingénieurs à partir de la seconde année d'études.
- étudiants en seconde année de BUT ou étudiants en DUETI (parcours de mobilité post DUT organisé par l'IUT).

L'étudiant doit être candidat à une mobilité internationale sortante (d'un ou deux semestres) prévue dans le cadre d'un programme d'échange proposé par l'Université (Erasmus, ISEP, ORA, BCI, etc.).

La candidature de l'étudiant vaut pour acceptation totale des engagements et de la philosophie portés par le projet « Ambassadeur de la mobilité internationale » et décrits en annexe 1.

## Article 3 : Conditions relatives à la bourse

La candidature de l'étudiant doit impérativement répondre aux objectifs de la Fondation de l'Université Jean Monnet. Par conséquent cette candidature devra convaincre le jury que le candidat souhaite contribuer au rayonnement ainsi qu'à la promotion de la France, de son territoire et de son université.

L'étudiant peut concourir au maximum deux années consécutives et ne peut être lauréat de cette bourse qu'une fois lors de son parcours académique à l'Université Jean Monnet (sauf exception stipulée dans l'article 8).

Les étudiants ne peuvent pas candidater la même année à un prix d'excellence de la Fondation de l'Université Jean Monnet.

Tout manquement des engagements pris par l'étudiant tels que détaillés dans l'annexe 1 pourra donner lieu à une suspension du versement de la bourse et/ou à un remboursement total ou partiel de cette dernière.

Dans le cas d'une telle situation, le délégué général de la Fondation et le Vice-Président des relations internationales décideront de la modalité de la sanction en fonction des critères suivants :

- Importance du manquement
- Impact en termes d'image auprès du partenaire académique

#### Article 4 : Modalités de participation

##### Etape 1 : Inscription

L'étudiant devra faire acte de volontariat et s'inscrire sur le site de la Fondation de l'Université Jean Monnet **au plus tard jusqu'au vendredi 22 mars 2024 à 12h00.**

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet de l'UJM :

<https://fondation.univ-st-etienne.fr/fr/tout-l-agenda/annee-2023-2024/ambassadeurs-a-la-mobilite-2024.html>

Un accusé de réception automatique sera transmis au candidat sous 1h. Sans réception de celui-ci, il s'engage à prendre contact par email à : [fondation-ujm@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation-ujm@univ-st-etienne.fr)

##### Etape 2 : réunion d'information

Les candidats inscrits seront invités par mail, à participer à une réunion d'information sur la vie culturelle et économique du département et sur les formations dispensées à l'UJM.

**Le mercredi 27 mars 2024 à 17h30 en salle L219 Bâtiment des Forges sur le Campus Manufacture.**

A cette occasion, il leur sera présenté les missions dévolues aux ambassadeurs, les témoignages d'anciens et des conseils pratiques pour réaliser l'étape 2.

Dans le cas où le candidat ne peut se rendre à cette journée d'information, il doit le signaler à la Fondation en envoyant un mail à l'adresse suivante : [fondation-ujm@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation-ujm@univ-st-etienne.fr).

##### Etape 3 : réalisation d'un produit média

Avant le 31 mai 2024 minuit, le candidat devra produire un contenu numérique de type « post Instagram » exploitable sur les réseaux sociaux. Le format du post est laissé libre (vidéo, photos, animations...).

Il ne doit pas dépasser 3 diapo/photo ou 50 sec. de vidéo/animation.

Un texte descriptif est attendu en regard du post. Il doit impérativement mentionner le « #ambassadeur2425 » et identifier la Fondation par « @fondationujm ».

Ce post permettra de pré-sélectionner les candidats en fonction des critères suivants :

- leur capacité à communiquer,
- la pertinence du message,
- la qualité du post,
- l'originalité du contenu.

Le « post » doit s'adresser à un « futur étudiant » et avoir pour effet : de le convaincre à venir étudier dans la Loire/à St-Etienne au sein de l'Université Jean Monnet.

Le post devra être réalisé pour le 31 mai 2024 minuit. Il sera soit envoyé à l'adresse mail suivante : [fondation-ujm@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation-ujm@univ-st-etienne.fr) et/ou publié sur le compte Instagram du candidat soit sur son profil personnel soit sur un profil dédié à sa mobilité.

Le recueil des candidatures sera effectué le 31 mai minuit via le #ambassadeur2425.

**Cette étape est indispensable à la poursuite du processus de sélection.**

#### Etape 4 : audition des candidats par le jury

Le jury, constitué des membres de la Fondation, sélectionnera les lauréats en fonction des productions transmises et du projet professionnel poursuivi.

Le 5 juin 2024, la Fondation informera via mail les candidats en lice pour l'entretien final et ceux non retenus.

A réception de ce mail, les lauréats devront envoyer leur CV à l'adresse mail de la Fondation.

Ces derniers s'engagent à se rendre disponible pour le passage devant le jury (entretien de 15 minutes) le 3 juillet en matinée.

La proclamation des résultats sera organisée quelques jours suivant le jury. Les lauréats seront convoqués pour assister à la remise des diplômes et à une journée d'intégration qui leur permettra de réaliser les formalités administratives (dépôt de RIB et signature de la charte d'engagement).

#### Article 5 : Jury

Les candidatures retenues à l'issue de l'étape 2 feront l'objet, d'une présentation orale de quinze minutes devant un jury pluridisciplinaire et professionnel, présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean Monnet, d'universitaires et d'un représentant des services des relations internationales.

#### Article 6 : Modalités financières

Le montant de la bourse de mobilité internationale peut atteindre 1 000 euros (mille euros).

Le versement de la bourse de mobilité internationale sera réalisé en deux (2) virements bancaires :

- 60% à date de la rentrée académique
- 40% à l'issue de la mobilité et de la remise des productions vidéo / photo du voyage ou de l'événement organisé sur place décrit dans l'annexe 1.

#### Article 7 : Communication

La Fondation de l'Université Jean Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des supports remis à la Fondation de l'UJM. Les lauréats acceptent d'ores et déjà de participer à ces actions.

#### Article 8 : Conditions suspensives et annulation

- Dans le cadre du report ou de l'annulation de la mobilité pour diverses raisons.

Les conditions appliquées seront les suivantes :

Situation 1/ Annulation de la mobilité sans possibilité de report pour l'année académique en cours : la bourse est annulée et n'est pas versée. Dans le cas où celle-ci aurait été versée, il sera

demandé de restituer les fonds. Le candidat pourra à titre exceptionnel déposer une nouvelle candidature l'année académique suivante.

Situation 2 / Report de mobilité durant la même année académique : la bourse est maintenue et pourra être utilisée durant le semestre 2 de la même année académique.

Situation 3 / Mobilité reportée/réduite et d'une durée supérieure à 2 (deux) mois : la bourse est maintenue et pourra être utilisée dans les conditions prévues par le présent règlement.

Situation 4 / Mobilité reportée/réduite et d'une durée inférieure à 2 (deux) mois : la bourse est annulée et n'est pas versée. Dans le cas où celle-ci aurait été versée, il sera demandé de restituer les fonds. Le candidat pourra à titre exceptionnel déposer une nouvelle candidature l'année académique suivante.

- Dans le cas d'une participation aux sollicitations inexistante ou insuffisante :
  - o absence de réponse aux sollicitation de la Fondation
  - o défaut de production de la vidéo de fin de mobilité (dans les 3 mois suivants le retour de mobilité)

Le versement de la 2<sup>e</sup> partie de la bourse sera suspendu.

Annexe 1

# Ambassadeur de la mobilité

Missions et engagements

Ambassadeur de la mobilité, mais qu'est-ce donc ?

Chaque année l'Université Jean Monnet, grâce à ses accords internationaux négociés par le service des Relations Internationales, envoie plus de 500 étudiants dans le monde entier pour vivre une expérience unique : étudier un semestre ou parfois plus dans une université partenaire à l'étranger.

Ce système est basé sur un principe de réciprocité où chaque partenaire universitaire envoie ses étudiants chez les partenaires avec qui ils ont signé un accord. Vous devenez alors l'invité de l'Université qui vous accueille mais également vous êtes le représentant de votre propre Université.

C'est ainsi qu'a émergé le concept d'ambassadeur de la mobilité : identifier nos meilleurs représentants pour porter haut et fort les valeurs et le nom de l'Université Jean Monnet et bien entendu développer l'attractivité de notre territoire et inciter des étudiants du monde entier à vivre une expérience unique sur l'un des campus de Saint-Etienne/Roanne.

### Bourse ambassadeur

Chaque année, la Fondation octroie un montant dédié aux étudiants ambassadeurs. Ce montant est une distinction remise aux étudiants sélectionnés pour, entre autres, leur capacité à faire rayonner leur Université et leur territoire au-delà des frontières. Il leur permet de réaliser des actions de valorisation de leur territoire et des formations universitaires dispensées.

### Le rôle de l'ambassadeur de la mobilité

Être ambassadeur de la mobilité, c'est une expérience unique qui vous permet en tant qu'étudiant ambassadeur de représenter votre université, de développer de nouvelles compétences en termes d'animation, de gestion de projet et de valoriser cet engagement grâce à l'obtention du diplôme de la Fondation de l'UJM qui vous est remis avant votre départ.

« Avec de grands pouvoirs viennent de grandes responsabilités »

Il est très important de garder à l'esprit que quand vous partez à l'étranger, vous obtenez le « statut d'ambassadeur » et que vous représentez votre Université.

En tant qu'ambassadeur, cette responsabilité est d'autant plus forte et un comportement irréprochable vous est demandé.

Tout manquement à ce principe pourra donner lieu à une privation de tout ou partie de la bourse et de la privation du titre d'Ambassadeur de la mobilité de l'UJM.

Cependant nous croyons fermement que si vous postulez à cette bourse, c'est que vous êtes déjà convaincu de l'intérêt de promouvoir votre université et de l'importance de la bonne réussite de ce projet.

Ce titre d'ambassadeur vous amènera à mener différentes activités.

Il s'agira d'être un interlocuteur privilégié avec le pôle Mobilité sortante de la Direction de l'International, d'animer le réseau UJM du pays ou de l'Université dans laquelle vous êtes (sans se substituer au service RI), d'être une des voix de l'Université pour s'adresser aux étudiants étrangers...

À cet effet, voici les activités sur lesquelles vous vous engagez à réaliser :

- Rédiger chaque mois un mail d'information rendant compte de votre mobilité. Il est de forme libre et reste synthétique, mais il permet d'alimenter régulièrement les points de situation réalisés au sein de la Fondation. Il est à envoyer à l'adresse de la Fondation : [fondation-ujm@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation-ujm@univ-st-etienne.fr)
- partager des photos de votre mobilité ;
- rédiger un carnet de bons plans : ce qu'il faut savoir sur l'université d'accueil, la ville ou le pays de ma mobilité. Des itinéraires, des lieux, des restos recommandés, des astuces de la vie quotidienne ;
- représenter et / ou promouvoir l'UJM pendant un événement international à l'université d'accueil. Du matériel vous sera envoyé pour exécuter ces missions ;
- répondre aux sollicitations des animateurs de la Fondation via le réseau Whatsapp.

À votre retour de mobilité, vous vous engagez à :

- participer à un retour d'expérience auprès des futurs candidats à l'occasion de séances d'informations ;
- créer un support visuel de votre voyage à l'international : une vidéo, la création d'une présentation en images.

Accessoirement :

- tenir un blog/vlog, un compte sur les réseaux sociaux ou une chaîne vidéo dédiés à votre mobilité ;

La bourse est versée en 2 fois : quelques semaines après la journée d'intégration (600€) et à l'issue de la remise de votre vidéo de fin de mobilité qui devra parvenir à la Fondation dans les deux mois maxi après votre retour (400€).